



## **Intéressement : Des millions de bénéfices mais pas pour les salariés!**



**La dernière réunion de « négociation » sur l'intéressement a eu lieu vendredi 18 juin. Depuis le début la direction discute des miettes pour mieux dissimuler le gâteau.**

### **Des modifications à la marge...**

Comme elle l'avait prévue avant la réunion, la direction a lâché quelques bricoles (qu'elle n'aurait malgré tout sûrement pas rajoutées s'il n'y avait pas eu de débrayage le vendredi 11).

- le critère sécurité inatteignable a été supprimé, ce qui annule la baisse de 10% de la prime d'intéressement.
- Un plafond global de 9.17% qui englobe la prime de participation et d'intéressement passe à 10,42% (ce pourcentage s'applique aux bénéfices supérieurs à 10 millions d'euros et ne concernerait que 2023, l'année où se déclencherait la participation).

### **... pour le reste et le principal, rien ne change !**

L'entreprise s'apprête à faire des bénéfices record dans les années qui viennent et met tout en place pour en distribuer le moins possible !

- les 8.33 % des bénéfices supérieurs à 10 millions d'euros qui permettent de déterminer le montant de la prime d'intéressement ne sont pas modifiés alors qu'ils étaient de 15% pendant les années de vache maigre !
- Elle garde son système de diminution automatique de l'intéressement quand la participation se déclenche, (ce qui concernerait l'année 2023).

**Dans ces conditions la CGT ne signera pas cet accord au rabais.**

**En période de crise la direction nous impose des sacrifices sur nos congés, nos salaires et nos conditions de travail, pour soi-disant « sauver l'entreprise » et quand les bénéfices sont là elle garde le gâteau et nous laisse les miettes.**

**Il faut que la richesse créé dans cette entreprise revienne à ceux qui la créent en augmentant les salaires.**